

219C0591
FR0004035061-OP007-RO02

4 avril 2019

Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait visant les titres de la société

GUY DEGRENNÉ

(Euronext Paris)

Le 3 avril 2019, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société GUY DEGRENNÉ déposée par Kepler Cheuvreux, agissant pour le compte du concert composé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Diversita et de la société de droit allemand Vorwerk & CO. Vierzehn (« Vorwerk ») (cf. D&I 219C0569 du 3 avril 2019).

La note d'information des initiateurs (visa n°19-128 en date du 2 avril 2019) et la note en réponse de la société GUY DEGRENNÉ (visa n°19-129 en date du 2 avril 2019) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées.

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **5 au 18 avril 2019** inclus. Le retrait obligatoire interviendra le **23 avril 2019**.

Kepler Cheuvreux se portera acquéreur sur le marché, pour le compte des initiateurs, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.